

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

**Délibération**  
n° 2011.11.156

**Modification du  
périmètre  
communautaire :  
intégration de la  
commune de Mornac**

**LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

**Secrétaire de séance** : Rachid RAHMANI

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.11.156**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

**MODIFICATION DU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE : INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MORNAC**

Dans la perspective d'achever la carte intercommunale et de rationaliser les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet de la Charente a établi un projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), prévoyant l'intégration de la commune de Mornac au sein de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Au vu de cette proposition, lors de sa séance du 10 octobre 2011, le conseil municipal de la commune de Mornac, s'est prononcé à l'unanimité, en faveur de son intégration à la communauté d'agglomération du GrandAngoulême à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dès lors, je vous propose de répondre favorablement à cette demande et de vous prononcer pour l'intégration de la commune de Mornac au sein de notre territoire.

Un vote favorable aura pour conséquence l'extension du périmètre de l'agglomération. Dès lors, il convient d'engager une procédure de modification du périmètre communautaire prévue par l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de cet article, la procédure d'extension de périmètre est la suivante :

- La délibération du conseil communautaire approuvant l'intégration de Mornac est notifiée aux 15 communes membres afin que les conseils municipaux se prononcent sur l'admission de la nouvelle commune,
- La proposition d'extension doit être approuvée dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un EPCI, c'est à dire par une majorité qualifiée des 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population de l'agglomération ou par la moitié au moins des conseils représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre la commune dont la population est la plus importante,
- L'extension du périmètre de l'agglomération est prononcée par arrêté préfectoral.

Vu l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**DE VOUS PRONONCER** pour l'intégration de la commune de Mornac au sein de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

**En conséquence,**

**D'APPROUVER** l'extension de périmètre du GrandAngoulême

**et,**

**D'ENGAGER** la procédure de modification de périmètre décrite ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 novembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>04 novembre 2011</b>